ED 382 228 JC 930 300

TITLE Les programmes revises: Amenagement forestier,

interpretation theatrale. Avis a la ministre de l'Enseignement superieu. et de la Science (Revised Programs: Forest Management, Theater Arts. Advisory

to the Minister of Higher Education and Science).

INSTITUTION Conseil des Colleges, Quebec (Quebec).

REPORT NO ISBN-2-550-22932-0

PUB DATE Jan 92
NOTE 31p.

PUB TYPE Reports - Descriptive (141)

LAMGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.

DESCRIPTORS Acting; Community Colleges; Curriculum Design;

*Curriculum Development; *Curriculum Problems; *Dramatics; Foreign Countries; *Forestry; Forestry Occupations; Higher Education; Majors (Students); *Program Validation; Public Colleges; Statewide

Planning; *Theater Arts; Two Year Colleges

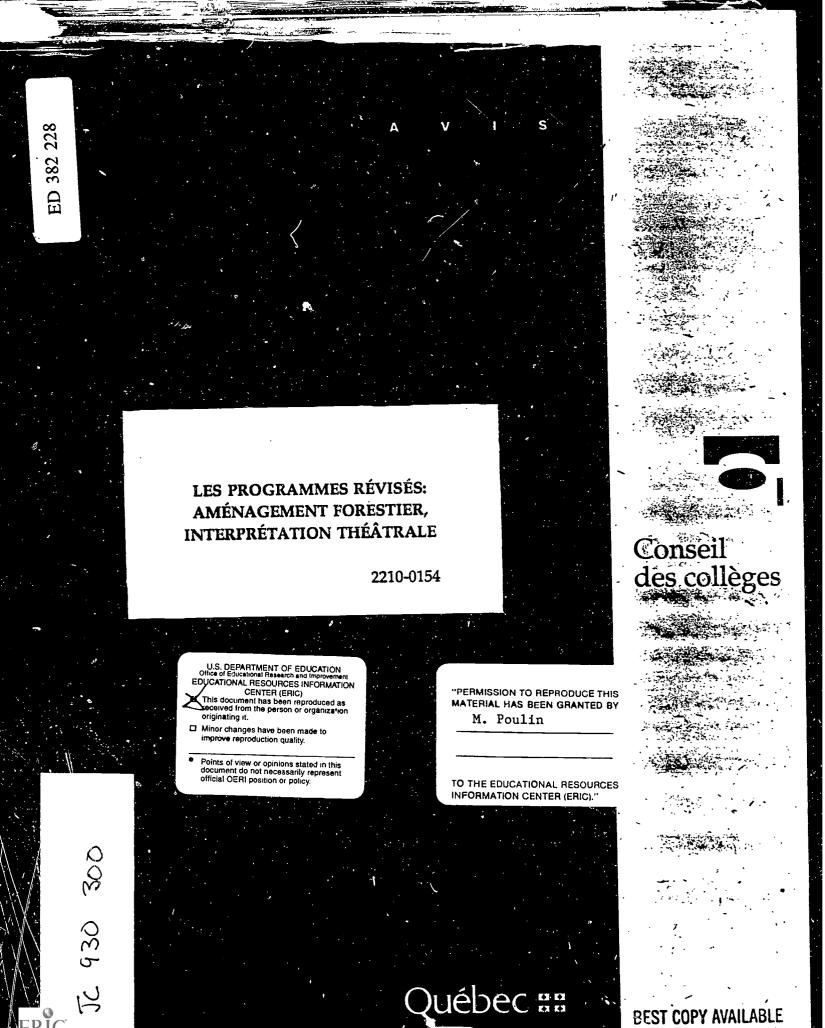
IDENTIFIERS *Conseil des Colleges PQ

ABSTRACT

This two-part report contains an analyses conducted by the Council of Colleges, in Quebec, of proposed revisions to programs in Forestry Management and Theater Arts offered by the province's public colleges. First, the report considers existing and proposed forestry programs in terms of their relationship to the current practices in the forestry field; general characteristics of the revised program, including health and safety components; articulation with secondary training; and the implementation of the program. This section indicates that in 1990 three Colleges d'Enseignement Generale et Professionale (CEGEP's) offered Forestry Development programs, and another three offered Forestry Management programs enrolling a total of 350 students. Substantial judicial, economic, and industrial changes in the forestry inquestry, as well as changes in public attitudes toward the environment created an opportunity for the CEGEP's forestry programs to be revised and combined. The second section of the report presents the Council of Colleges' advice concerning the credibility and value of two proposed college theater arts programs designed to train theater professionals. First, the distinctions between the two programs are noted, indicating that one program is designed to prepare students to competently enter the field of acting, while the other provides specialized training in specific areas of theater. The remainder of the section considers the content of the existing and proposed programs, the relationship between specialized and general education courses, and the links between vocational training and cultural diversity. Lists of program objectives for the two theater arts programs are appended. (AC)



Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made



Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

LES PROGRAMMES RÉVISÉS: AMÉNAGEMENT FORESTIER, INTERPRÉTATION THÉÂTRALE

2210-0154

96-106 Conseil des collèges Janvier 1992



Ces avis ont été adoptés par le Conseil des collèges à sa 104° réunion ordinaire tenue à Québec les 23 et 24 janvier 1992

© Gouvernement du Québec Dépot légal: premier trimestre 1992 Bibliothèque nationale du Canada Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-22932-0



TABLE DES MATIÈRES

LE PROGRAMME RÉVISÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	1
Présentation	3
La formation technique et l'évolution de la pratique	3
Caractéristiques du programme proposé Les objectifs généraux du programme La contribution des autres disciplines L'équilibre interne de la spécialisation Autres observations	6 6 6 7 8
Conclusion	9
LE PROGRAMME RÉVISÉ D'INTERPRÉTATION THÉÂTRALE	11
Présentation	13
Les grandes orientations des deux programmes	14
Les éléments constitutifs des deux programmes et leur équilibre	16
Remarques diverses Le rapport entre spécialisation et ensemble de cours de formation générale Implantation et modalités de transition	19 19 20
Conclusion	20
Annexe 1	2
Annexe 2	·2:
Annexe 3	2'



LE PROGRAMME RÉVISÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



PRÉSENTATION

En décembre 1991, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait l'avis du Conseil des collèges sur un programme révisé de formation technique en aménagement forestier. Ce programme est destiné à remplacer à la fois l'actuel programme 190.01 (Aménagement forestier) et le programme 190.02 (Exploitation forestière). Pour éviter l'ambiguïté possible, le nouveau programme portera le numéro 190.04.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des collèges, la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil a examiné le programme proposé et a soumis les résultats de ses travaux au Conseil. La Commission a appliqué ses critères habituels d'analyse, explicités dans le document intitulé Cadre d'analyse des projets de programmes professionnels expérimentaux et révisés.

Le Conseil des collèges fait sien le bilan globalement positif de la Commission de l'enseignement professionnel à l'égard du programme proposé. Pour les raisons exposées plus loin, il recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme d'Aménagement forestier.

Dans les pages qui suivent, le Conseil des collèges examine l'orientation du programme proposé par rapport à l'évolution de la pratique dans le domaine de la foresterie, les caractéristiques générales de ce programme, et quelques aspects particuliers touchant la santé et la sécurité au travail, l'harmonisation avec les études secondaires professionnelles et la mise en oeuvre du programme révisé.

LA FORMATION TECHNIQUE ET L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE

L'actuel programme d'Exploitation forestière est offert par trois cégeps, soit ceux de Sainte-Foy, de Chicoutimi et de la Gaspésie et des Îles; par ailleurs, le programme d'Aménagement forestier est offert par les cégeps de Baie-Comeau, de Rimouski et de Sainte-Foy, ce dernier étant aussi le site d'un centre spécialisé en foresterie. À l'automne 1990, ces programmes regroupaient 350 élèves dont une majorité s'orientait vers l'aménagement forestier.

L'opportunité de réviser ces programmes s'imposait à la lumière et à l'analyse des modifications substantielles, à caractère juridique, économique et industriel, survenues dans l'utilisation de la forêt au cours de la dernière décennie, auxquelles s'ajoutaient des changements de mentalité et d'attitudes à l'égard de l'environnement.



On peut regrouper sous trois catégories les éléments qui influencent le plus directement l'évolution de la formation:

- la réduction radicale de l'ancienne dissociation entre l'exploitation de la forêt et son aménagement ou son réaménagement;
- la diversification des intervenants, dans le domaine forestier, du fait de la polyvalence croissante des usages qu'on tend à faire de la forêt;
- un courant de responsabilisation écologique.

Le changement majeur apporté par cette révision, soit la fusion de deux programmes en un seul, découle principalement du premier point. Après une longue sensibilisation au danger de laisser la forêt livrée aux modes d'exploitation les plus rentables à court terme, quitte à laisser d'autres intervenants et des ressources publiques limiter les dégâts par la suite, la législation du Québec en est venue à imposer aux exploitants la remise en production de la forêt exploitée. Ceci amène forcément un mode d'exploitation plus attentif aux impératifs de l'aménagement. De là à associer plus étroitement les compétences techniques, en matière d'exploitation et d'aménagement, il n'y avait qu'un pas, incontestablement logique et défendable.

Cette évolution se combine à la prise en compte de la disposition de l'article 13 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial concernant des cours de spécialisation à choisir par le collège. L'ensemble de ces cours permet d'adapter la formation aux besoins régionaux et aux caractéristiques du marché du travail, sans toutefois la différencier autant que les «voies de sortie» qui existaient jusqu'ici. Ce type de réorganisation a été privilégié récemment dans le cadre des enseignements de techniques administratives. Le Conseil des collèges voit d'un bon oeil cette évolution vers une polyvalence quelque peu élargie dans la formation technique.

Le second facteur mis en valeur par l'étude des besoins de formation réalisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science consiste en l'émergence d'un plus grand nombre d'intervenants dans le domaine forestier, intervenants qui sont des employeurs potentiels à viser tout autant que l'employeur gouvernemental et la grande industrie. Plus



le monde rural, en particulier, reprend en main la gestion de ses forêts¹, plus il émerge d'entreprises coopératives et privées d'aménagement, de sylviculture ou de gestion de la forêt, et, par conséquent, plus les compétences des techniciens et techniciennes doivent ouvrir sur une large palette de fonctions de travail et préparer adéquatement à une mentalité d'entreprenariat et d'initiative.

La dynamique établie entre la grande entreprise disposant de concessions en forêt, les petits producteurs de la forêt privée (près de 110 000) et les sociétés d'aménagement appelle nettement une nouvelle polyvalence en laissant espérer l'émergence de nouveaux emplois dans le cadre de petites et moyennes entreprises.

Un dernier thème mérite d'être souligné: la responsabilisation écologique. Les pratiques économiques et technologiques ne peuvent plus se tenir à distance des enjeux de civilisation proprement nouveaux qui se manifestent dans la prise de conscience environnementale contemporaine. Et c'est sur le destin même de l'humanité que portent les décisions actuelles, pas seulement sur l'évolution des champs, des lacs et des forêts². Pour que les praticiens, les industriels et les exploitants ne se retrouvent pas perpétuellement à la barre des accusés, il faut que la formation des spécialistes s'inspire des perspectives du développement durable dont la force réside dans le respect et la mise en valeur des sites et des territoires plutôt que dans leur destruction. La forêt a beau être très étendue au Québec, son caractère nordique en rendant le renouvellement très lent, il faut avoir la lucidité et la responsabilité de penser à la prochaine génération et bien au-delà.

Voir H. Jonas, Le principe responsabilité, Paris, Le Cerf, 1990, qui explique la nouveauté de la conscience du long terme, par rapport à la perception antérieure d'une nature foncièrement non maîtrisable et autorégénératrice.



^{1.} Voir Le Québec rural dans tous ses états, sous la direction de B. Vachon, Trois-Rivières, éd. Boréal, 1991.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME PROPOSÉ

Le Conseil s'arrête en particulier ici à des éléments nouveaux qu'on trouve dans le projet de programme révisé.

Les objectifs généraux du programme

Les objectifs généraux de formacion qu'on trouve dans le programme révisé sont en lien étroit avec la gamme des tâches futures du diplômé, en particulier dans des champs relativement neufs d'activité: sylviculture et protection de l'environnement. Le Conseil juge tout à fait pertinente la place faite explicitement au rôle de «contrôler l'application des programmes de santé et sécurité au travail». La formulation des objectifs ouvre une porte sur le développement d'habiletés non exclusivement liées à la spécialité technique, dans le champ de la communication, en mettant de l'avant la capacité de «faire de la vulgarisation». Cependant, il ne s'agit pas d'objectifs généraux qui puissent guider en même temps un effort de formation générale. Leur formulation est si spécifique au domaine de la foresterie qu'ils peuvent difficilement servir de fil conducteur dans une approche programme qui ferait converger les intentions de la formation générale avec les objectifs des cours spécialisés.

La contribution des autres disciplines

La spécialisation en aménagement forestier met à contribution la biologie, les mathématiques, la cartographie, l'administration et l'informatique. L'accent sur l'administration, avec un cours de gestion de projet et un cours portant sur la supervision de personnel et la communication, est plus marqué que dans les programmes actuels. Le programme proposé comporte un plan-cadre révisé pour chacun des cours de ces diverses disciplines, y compris un cours d'initiation à l'informatique. On peut remarquer que l'étude de la topométrie forestière recourt beaucoup à l'informatique, tandis que l'ancien cours «dessin de base» disparaît. De même, le cours révisé «compléments de mathématiques» remplace à la fois un cours d'éléments de statistiques et l'ancien cours «compléments de mathématiques». Dans l'ensemble des cours du bloc ministériel de la concentration, les cours de diverses disciplines comptent pour dix-neuf unités tandis que ceux de foresterie proprement dite représentent trente-trois unités et un tiers.



Des efforts remarquables ont été faits pour faire converger les nouveaux enseignements sur lesquels le programme met l'accent avec la demande de formation des spécialistes déjà formés. En effet, dans une enquête récente entreprise par la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec³, les dix domaines résultant des priorités d'au-delà de 2000 répondants comprennent en particulier: informatique, gestion de personnel, rédaction de rapports, application de lois, règlements et politiques forestières, sylviculture, photo-intégration (p. 17).

L'équilibre interne de la spécialisation

L'équilibre du programme proposé ressort en particulier des éléments que contient l'ensemble des cours ministériels ne trouvant pas leur équivalent dans le tronc commun de quatre sessions qui s'applique actuellement. Comme éléments relativement ou entièrement neufs, on remarque des cours intitulés: «Écologie générale», «Inventaires forestiers», «Écologie des forêts du Québec», «Sylviculture», «Protection des forêts», «Régénération artificielle des forêts».

En termes d'équilibre entre la théorie et la pratique, on trouve dans le programme révisé une pondération des divers cours qui met fortement l'accent sur les travaux pratiques. L'importance du stage en milieu de travail s'y trouve aussi fortement augmentée par rapport au programme actuel d'aménagement forestier: le stage passe de 1 3 à 3 1 unités.

L'ensemble des cours parmi lesquels les onze ou douze unités choisies par le collège doivent se trouver est vaste: 21 thèmes différents, valant au total 40 unités. On y trouve cinq cours dans le domaine de la sylviculture, plusieurs cours traitant de la protection de la forêt, du mesurage et de la géographie forestière sophistiquée. Ceci plaide en faveur d'une perspective ouverte sur la formation continue au-delà du DEC et selon les besoins de l'évolution de la carrière.

De façon générale, le Conseil des collèges considère que la révision approfondie des deux programmes de foresterie aboutit à un programme équilibré, d'une pertinence incontestable. L'équilibre entre disciplines associées et foresterie, de même que celui de la répartition entre cours dits ministériels et les autres cours de spécialité, paraît adéquat et prometteur.

^{3.} Rapport justifiant la mise sur pied d'un certificat universitaire de premier cycle en gestion forestière, Montréal, septembre 1991, 23 p.



Autres observations

En matière de formation aux multiples facettes de la santé et de la sécurité au travail, le Conseil des collèges note avec satisfaction la présence fréquente d'objectifs de formation explicites à ce sujet dans divers cours: «Récolte du bois», «Sylviculture générale», «Régénération intensive des forêts», «Gestion des travaux sylvicoles», «Outillage et machinerie», etc. On ne saurait trop insister pour faire de ce sujet une préoccupation commune et durable. L'aptitude à la vulgarisation sera particulièrement précieuse dans ce contexte où les techniciens et les techniciennes seront en contact avec de nombreux interlocuteurs et devront les persuader de changer des façons de faire.

En matière de continuité avec les études secondaires, le programme proposé, contrairement aux programmes actuels, n'exige pas, comme cours préalable, l'option mathématiques 534 ou 536 de 5° secondaire. Il postule que la réussite des mathématiques communes (ou obligatoires en 5° secondaire à défaut de l'option 534), mathématiques 514, suffit comme base; le Conseil des collèges apprécie cette décision. Elle lui paraît plus judicieuse également que la possibilité de réclamer comme cours préalable une option de 4° secondaire, (Mathématiques 434), comme on a cru bon de le faire dans l'un ou l'autre programme technique, par exemple en Techniques administratives.

En matière de continuité en formation technique, après l'obtention d'un DEP secondaire en aménagement de la forêt, le programme proposé maintient l'équivalent d'un actuel «programme de passage» en ajustant les cours dont l'élève sera exempté dans le nouveau programme. Seuls deux programmes techniques du collégial aménagent aussi clairement un passage qui devient une invitation à la poursuite des études: Aménagement forestier et Soins infirmiers, celui-ci étant adapté aux élèves qui ont déjà la formation d'auxiliaires. On ne peut qu'apprécier cette caractéristique, tout à fait dans la ligne des suggestions d'un avis récent du Conseil: L'harmonisation des formations professionnelles secondaire et collégiale: un atout pour leur développement (1991). Il faudrait par ailleurs éviter tout dédoublement de ressources et de services que pourrait entraîner la création d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) secondaire en aménagement forestier.

En matière de continuité et de perfectionnement au-delà du DEC, le Conseil des collèges est heureux de constater la mise en place d'un certificat universitaire en gestion forestière, établi en collaboration par l'université Laval et la Télé-université. Il faudra sans doute, lorsque les diplômés des programmes révisés du DEC en aménagement forestier rejoindront



les rangs des actuels professionnels, réexaminer conjointement, collèges et universités, la bonne articulation de ce programme avec les acquis de ces derniers.

Une dernière remarque porte sur le contexte de l'implantation du nouveau programme. L'industrie papetière connaît actuellement des difficultés aiguës, et l'industrie forestière va en grande partie de pair avec elle. Ceci ne facilite pas le recrutement de nouveaux élèves en foresterie. Cependant, même s'il s'agit d'un programme offert dans peu de collèges, l'importance de l'avenir du secteur forestier pour le Québec doit motiver les autorités gouvernementales à accorder une grande importance à la réussite de la transition que constitue l'implantation du programme, y compris au titre des équipements informatiques requis. Par ailleurs, pour chacun des collèges concernés, l'élargissement du champ de compétence qu'implique le nouveau programme peut constituer une occasion favorable à un rayonnement accru dans son milieu socio-économique aussi bien auprès d'entreprises nouvelles et petites que d'entreprises majeures plus traditionnelles.

CONCLUSION

Le Conseil des collèges recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme révisé d'Aménagement forestier (190.04).

Le Conseil croit que la mise en application de ce programme constituera un atout incontestable à la fois pour les compétences et la carrière des diplômés et pour un développement économique harmonieux et durable dans un secteur important.



LE PROGRAMME RÉVISÉ D'INTERPRÉTATION THÉÂTRALE



PRÉSENTATION

En décembre 1991, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science adressait au Conseil des collèges une demande d'avis sur deux programmes d'Interprétation théâtrale. Le premier est un programme révisé conduisant au diplôme d'études collégiales (561.01), destiné à remplacer le programme qu'appliquent actuellement les quatre collèges offrant cette formation⁴. Le second est un programme conduisant à un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) qui porte le numéro 561.71.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des collèges, les deux programmes ont été examinés par la Commission de l'enseignement professionnel du Conseil. Celle-ci a appliqué à l'analyse de ces programmes ses critères coutumiers de qualité, qui seront rappelés brièvement au fil de l'analyse.

Le Conseil des collèges fait siens les commentaires, dans l'ensemble positifs, que la Commission de l'enseignement professionnel a formulés sur les deux programmes proposés. Pour les raisons invoquées dans le présent avis et compte tenu des remarques qu'a pu susciter l'examen des programmes, le Conseil des collèges recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme de formation initiale conduisant au DEC en Interprétation théâtrale (561.01) de même que le programme conduisant au diplôme de perfectionnement en Interprétation théâtrale (561.71).

La formation au métier de comédien et de cemédienne a tout à fait sa place dans le réseau des collèges. Le fait qu'elle coexiste avec des écoles plus spécialisées relevant du ministère des Affaires culturelles (conservatoires) ou du gouvernement fédéral (école nationale), qu'elle coexiste aussi avec un programme universitaire (Université du Québec à Montréal) atteste d'hésitations anciennes qui ont causé des parallélismes analogues dans la formation professionnelle en musique. Ceci engendre une motivation supplémentaire à tirer le meilleur parti possible de l'association étroite, maintenue dans les formations spécialisées du collégial, entre formation générale et spécialisation. Les changements proposés par ailleurs, dans la spécialisation elle-même, par les deux programmes dont il est question dans le présent avis, augurent bien à la fois de la valeur et de la crédibilité de la formation collégiale en interprétation théâtrale.

^{4.} Il s'agit des collèges de Saint-Hyacinthe, Lionel-Groulx, Dawson et John Abbott.



LES GRANDES ORIENTATIONS DES DEUX PROGRAMMES

Dans le cas du programme de formation initiale conduisant au DEC, il s'agit bien d'un programme professionnel permettant d'aborder avec confiance et compétence l'exercice du métier d'acteur ou d'actrice. Et le fait d'instaurer un diplôme de perfectionnement ne signifie aucunement que le programme conduisant au DEC est incomplet. Il faut plutôt comprendre que celui-ci se concentre sur ce que le métier a de commun, plutôt que sur les particularités de son exercice selon qu'il s'agit de cinéma, de rôles dans des émissions de télévision ou bien de rôles au théâtre, ou encore de tâches relatives à la publicité ou au doublage de films ou d'émissions télévisées en langue étrangère.

Avec le programme proposé, on est en présence d'un véritable programme-cadre, et non plus d'une esquisse sommaire comme c'est le cas pour i actuel programme. Cette différence ressort en particulier des niveaux de progression indiqués beaucoup plus clairement, d'une session à la suivante, dans les domaines principaux: dramaturgie, mouvement, voix, interprétation, etc.

Le programme proposé se distingue du précédent par trois traits principaux qui méritent d'être rappelés: l'éconcé d'objectifs de formation englobants, l'évolution de l'équilibre des principales «disciplines» intégrées au programme et, enfin, la façon de spécifier les divers cours ou activités d'apprentissage.

L'expression de la finalité du programme, déjà⁵, met l'accent sur l'équilibre entre les types d'apprentissage: équilibre entre acquisition d'attitudes, développement d'habiletés et progression dans le savoir, équilibre aussi, dans les connaissances, entre l'aspect c es techniques et la dimension culturelle.

Le fait d'avoir la possibilité de se référer à des objectifs généraux de formation, absents du programme actuel, est déjà un acquis positif. Cependant, sont-ils adéquats? Quelles sont leurs qualités, leurs faiblesses?

Ces objectifs généraux ont plusieurs qualités remarquables.

Ils explicitent de façon ferme et claire les divers types d'apprentissage qui s'intègrent dans cette formation. En matière de formation intellectuelle, ils ne se limitent pas aux savoirs

^{5.} Voir Annexe 1, Finalité et objectifs généraux du programme.



directement pertinents. Ils mettent l'accent sur des habiletés transférables. sens de l'observation, capacité d'interprétation, y compris dans une dimension historique, capacité de réflexion, habileté à se documenter. Il va de soi que la formation artistique a une valeur axiale dans l'ensemble des objectifs. On remarque cependant avec intérêt une grande préoccupation de formation personnelle au sens fort: conscience de soi et ouverture, imagina on, travail sur l'émotion et sa maîtrise, détente et plaisir autour du jeu professionnel. La maturation personnelle et l'assurance dans sa propre personnalité sont sans doute des conditions pour que le métier n'absorbe pas indûment celui et celle qui le pratiquent, et les garde à distance critique suffisante d'aspects discutables du vedettariat. Dans un champ qui associe à la fois la formation personnelle et la dimension éthique, on remarque enfin une insistance sur des attitudes dont certaines sont de l'ordre de l'éthique professionnelle: courage et audace, indépendance d'esprit, capacité d'adaptation, respect du métier, des collègues, de l'oeuvre, de ses engagements.

Ces objectifs généraux se concrétisent adéquatement dans les divers cours et activités de la spécialisation. Ils véhiculent bien ce qui peut et doit servir de préoccupations trans-disciplinaires et marquer le climat général du travail d'apprentissage. Ceci est particulièrement crucial en matière d'attitudes à acquérir. Il est en effet bien connu, en pédagogie, que les attitudes se diffusent et transitent d'abord par la façon dont on procède ensemble pour apprendre, élèves avec professeurs, et ensuite seulement par la thématique explicite du propos.

Ces objectifs généraux peuvent être considérés comme d'authentiques objectifs de programme et non plus seulement d'une spécialisation, dans une perspective qui ne laisse pas de côté les cours obligatoires ni les cours complémentaires. En matière d'éducation physique d'abord, rien de plus évident. La convergence potentielle des apprentissages poursuivis dans les cours de langue et littérature avec ces objectifs généraux est aussi très certainement orchestrable. Quant à la contribution des études de philosophie, la liaison étroite de celle-ci avec des courants culturels et socio-politiques qui traversent aussi le théâtre et le cinéma dessine des affinités intéressantes. On aurait pu s'attendre, toutefois, à ce que ces convergences et ces affinités soient mises en valeur dans le projet de programme, de façon à favoriser plus explicitement l'intégration relative de la formation générale et de la spécialisation professionnelle.

Les objectifs généraux mis de l'avant appellent peut-être, enfin, une observation quant à leur forme. À l'évidence, ils ne sont pas tous de même niveau. Ils ont des affinités entre



eux par sous-groupes. Dans le logigramme du programme⁶, ils sont regroupés selon leurs affinités avec les principaux éléments de la spécialisation, abstraction faite des cours communs. Il s'agit plus d'objectifs qui orientent un ensemble complexe d'interventions que d'objectifs méthodiquement liés à l'évaluation. Cependant, il y aurait avantage à les regrouper ou à mieux les situer les uns par rapport aux autres pour faciliter le travail d'apprentissage et d'évaluation.

Pour leur part, les objectifs généraux du programme de perfectionnement (561.71) correspondent à l'association de trois composantes: la première, l'étude du théâtre comme telle, la deuxième gravitant autour de la pratique générale du métier et de la conduite de sa carrière, la troisième impliquant un contact approfondi avec trois environnements particuliers parmi six possibles: théâtre de répertoire, jeu devant le micro, jeu devant la caméra, théâtre pour les jeunes, théâtre musical, théâtre de création. Les objectifs généraux expriment bien l'approfondissement et la diversification, de même que le côté plus pratique et concret relatif à la carrière.

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES DEUX PROGRAMMES ET LEUR ÉQUILIBRE

Le programme proposé de formation initiale se distingue du programme actuel, en matière de disciplines et de cours, de trois façons. En premier lieu, il explicite soigneusement la progression dans chacune des disciplines, au cours de séquences couvrant de quatre à six trimestres, tandis que le programme actuel se contentait de spécifier le champ couvert par l'ensemble des cours, dans de multiples cas. Ceci paraît nettement favoriser une cohérence séquentielle importante.

En second lieu, le programme proposé spécifie distinctement les contenus de multiples cours selon qu'on exercera en français ou en anglais la profession d'acteur et d'actrice. Il y a là des différences incontournables; et il faut apprécier qu'on en tienne compte.

^{7.} Voir en annexe 3, finalité et objectifs généraux du programme de perfectionnement.



^{6.} Voir annexe 2.

En dernier lieu, l'équilibre général du programme est légèrement modifié. La meilleure façon de dégager clairement dans quel sens vont les modifications est certainement la comparaison de la nouvelle proposition, à l'aide du logigramme reproduit en annexe 2, par exemple, avec la physionomie du programme actuel.

Le programme actuel a une structure très simple. Il gravite autour de sept disciplines ou «matières», dont les six premières, énumérées ci-dessous, se retrouvent à chacun des six trimestres d'études:

- a) dramaturgie
- b) mouvement
- c) improvisation
- d) voix
- e) interprétation
- f) laboratoire-interprétation
- g) texte

La dernière de ces disciplines est présente aux quatre premiers trimestres. Un cours de maquillage se donne en 3° et 4° trimestres.

Le programme révisé implique quelques modifications significatives. Il maintient la formation en «mouvement», «voix» et «interprétation» tout au long des six sessions. À la place du cours de dramaturgie, il distingue, d'une part, «histoire du théâtre», discipline présente au cours des six trimestres et, d'autre part, une série de quatre cours de littérature dramatique, progressant chronologiquement depuis la période grecque. Il réserve aux quatre derniers trimestres la lecture expressive des cours de «texte». Il amorce les ateliers de jeu à partir du 3^e trimestre seulement.

Par ailleurs, l'application de la règle concernant les cours au choix du collège (art. 13 du régime pédagogique) donne un statut moins garanti à certains de ces cours, car il faudra choisir 7 % unités parmi 8 cours équivalents à 10 unités. Ces huit cours au choix des collèges comprennent «gestion de carrière» et «techniques d'audition», dont on suppose qu'ils ne seront pas laissés de côté. On retranchera donc probablement, en choisissant, deux ou trois cours relevant des disciplines: «atelier de jeu», «histoire du théâtre» ou «improvisation».



Il s'est malheureusement produit une incohérence apparente dans la répartition des cours par trimestre: le cinquième trimestre n'inclut pas le cours «interprétation V», pourtant prévu dans la liste des cours obligatoires (n° 561-541-91) et inclus dans les descriptions de cours. Ajouter ce cours au cinquième trimestre porterait le nombre d'unités de celui-ci à 16 % au lieu de 14. S'il faut alléger la charge quelque part, pour éviter par exemple de trop retrancher dans le temps disponible pour des cours au choix en cinquième trimestre, on pourrait envisager de réduire la pondération des deux premiers cours de «Mouvement» (0-5-0) pour l'aligner sur celle des cours de «Mouvement» qui suivent, avec une pondération de 0-3-0. On pourrait aussi utiliser une partie des cours d'éducation physique dans le sens des cours de «Mouvement» pour arriver aux mêmes fins.

Le Conseil des collèges suggère d'examiner soigneusement deux autres aspects touchant la structure et la séquence du programme. On pourrait peut-être prévoir une certaine élasticité dans les unités correspondant aux cours laissés au choix des établissements, actuellement fixées à 7 %, en en prévoyant par exemple de 7 % à 9. On pourrait également, puisque l'ensemble du programme fait déjà place aux différences culturelles et pratiques entre le théâtre de langue anglaise et le théâtre francophone, permettre une scuplesse dans les séquences qui réponde au désir exprimé par des anglophones d'aborder plus tôt les cours de texte dans la suite des trimestres.

Tout compte fait, le Conseil des collèges considère comme défendable et adéquat le nouvel équilibre de l'ensemble des cours et activités d'apprentissage de la spécialisation. La combinaison d'une approche historique à une approche plus littéraire du théâtre à travers les siècles et les civilisations paraît bien pensée et enrichissante.

De son côté, la description des cours constituant le DPEC découle directement des objectifs de celui-ci. Les contenus de formation qu'il propose n'appellent donc pas d'analyses particulières. On peut noter, cependant, comment l'analyse critique de la pratique théâtrale, que prennent comme objet deux de ses cours, gagne à reposer sur une certaine expérience de la pratique du métier, requise comme condition d'entrée au programme de perfectionnement. On apprécierait sans doute aussi une particularisation de la description de chacun des deux cours «Atelier de jeu», actuellement identiques.



REMARQUES DIVERSES

Le Conseil des collèges désire, à l'occasion de la présente analyse, attirer l'attention sur quelques aspects particuliers qui touchent le programme de formation initiale en interprétation théâtrale, mais qui pourraient aussi toucher d'autres programmes de façon analogue.

Le rapport entre la spécialisation et l'ensemble de cours de formation générale

Le projet de programme suggère, sans insister exagérément, tout un ensemble de cours complémentaires, de cinéma, de psychologie, de civilisations anciennes, de création littéraire, etc. Il rappelle à juste titre le grand intérêt d'une certaine formation en musique, mais il y aurait avantage à orienter les élèves vers la découverte du langage musical, l'habileté à déchiffrer la musique, à lire une partition, plutôt que vers l'apprentissage d'un instrument.

Par ailleurs, une spécialisation si carrément enracinée au coeur des lettres pose la question du rapport entre ses propres enseignements et la formation visée par les cours communs de langue et littérature. Y aura-t-il stimulation réciproque, ou un parallélisme et un cloisonnement qui augurent mal pour les cours communs et obligatoires? Comment garantir que ces cours de langue et littérature, dits communs et obligatoires, ouvrent de nouveaux horizons et apportent une stimulation et une exigence qui soient à la hauteur de l'ensemble de la formation? Cela ne va pas de soi et invite certainement à des concertations interdépartementales.

Implantation et modalités de transition

Le programme d'interprétation théâtrale est naturellement associé à ceux de *Production* (561.02), de *Conception* (561.03) et de *Techniques scéniques* (561.04). Ces trois derniers comprennent quelques cours communs avec le programme d'interprétation, particulièrement les cours de dramaturgie. Étant donné que ces trois programmes n'ont pas fait l'objet d'une révision analogue à celui d'Interprétation, on pourrait tendre à retarder la mise en oeuvre de ce dernier du fait de ces quelques cours communs. Le Conseil des collèges suggère de ne pas retarder l'implantation du programme révisé pour de tels motifs, quitte, par exemple, à substituer «histoire du théâtre» du nouveau programme d'interprétation aux cours de dramaturgie des autres programmes.



Formation professionnelle et diversité culturelle

Le programme proposé de formation professionnelle vise à engendrer une capacité de recul et d'analyse à l'égard de l'expression culturelle de diverses époques et de diverses sociétés. Il s'enracine dans la vitalité de l'expression culturelle du Québec tout en ouvrant très largement des fenêtres sur le monde anglo-saxon, européen et asiatique. Très peu de formations professionnelles du collégial, à part l'une ou l'autre du domaine des techniques humaines, arrivent à une sensibilisation aussi fine à la dimension culturelle d'un groupe humain. De ce fait, le Conseil des collèges considère comme particulièrement souhaitable, dans un tel programme, une conscience vive de la diversité culturelle croissante de notre société, sans rien soustraire au sens de son identité et de sa créativité.

CONCLUSION

Le Conseil des collèges considère comme adéquats et pertinents les objectifs généraux et les grandes orientations des deux programmes proposés de formation initiale et de perfectionnement en interprétation théâtrale. Il considère les cours et autres activités de formation retenus et définis dans les deux programmes comme reliés de façon tout à fait cohérente aux objectifs, définis clairement et assez précisément. Tout en tenant compte des quelques suggestions formulées plus haut, le Conseil des collèges recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver le programme 561.01 d'Interprétation théâtrale conduisant au DEC ainsi que le programme connexe (561.71) conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial.



Annexe 11

FINALITÉ

Le programme menant à un diplôme d'études collégiales en Interprétation théâtrale vise à former des comédiennes et des comédiens professionnels. Il comporte l'ensemble des connaissances de base (techniques et culturelles) et entend développer chez l'élève les attitudes et habiletés nécessaires à la pratique du métier.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au terme de sa formation, l'élève devra:

- 1. Connaître et comprendre l'évolution du théâtre mondial: situer les divers courants et mouvements, y compris l'évolution du jeu et des conditions de représentation, dans un contexte social, politique, culturel et artistique de l'époque dans laquelle ils s'inscrivent, et dans leur rapport avec les tendances actuelles du théâtre;
- 2. Connaître et comprendre la littérature dramatique: les grands auteurs et leur œuvre, la structure dramatique (la notion de conflit, la construction d'une pièce, l'évolution du style dans l'écriture dramatique);
- 3. Avoir acquis la conscience de qui il est, de ce qu'il dégage, de ses possibilités et de ses limites, et avoir développé la confiance en soi;
- 4. Avoir développé sa sensibilité, son sens de l'observation, son ouverture aux autres et à l'environnement, sa capacité d'adaptation;
- 5. Avoir conscience de son propre processus de création et des conditions favorables à son éclosion;
- 6. Être capable d'imaginer, d'inventer et d'exprimer les sentiments, les émotions et les idées avec spontanéité, intelligence et versatilité;

^{1.} Source: Interprétation théâtrale (561.01), projet de programme, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1991, p. 5-6 (document de travail).



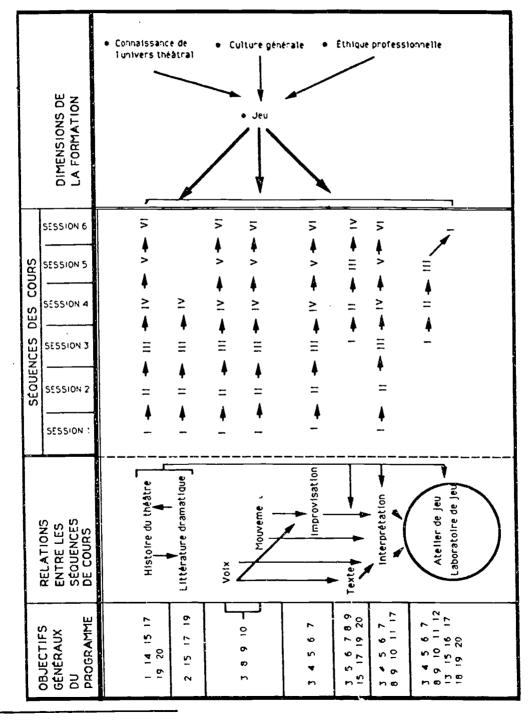
- 7. Explorer son propre imaginaire et développer sa capacité d'invention;
- 8. Avoir développé et continuer à cultiver la notion de plaisir associé au jeu;
- 9. Être capable de se détendre en situation de travail;
- 10. Maîtriser son instrument vocal et corporel avec sensibilité; savoir libérer son corps, sa voix, son esprit et savoir utiliser cette liberté en situation de jeu;
 - 11. Maîtriser les techniques de base du jeu et les intégrer harmonieusement dans l'interprétation d'un rôle; pouvoir jouer avec intelligence, clarté et profondeur;
 - 12. Pouvoir travailler dans un esprit de collaboration avec un metteur en scène, une équipe de production et d'autres acteurs sous la pression des répétitions; posséder la discipline personnelle, l'énergie et l'ouverture d'esprit que requiert le processus de répétition;
 - 13. Avoir une connaissance élémentaire du maquillage de théâtre, des matériaux et de leur application;
 - 14. Connaître et comprendre la fonction du théâtre et le rôle de l'acteur dans une société par rapport aux dimensions politique, sociale, culturelle, de même que l'évolution de cette fonction et de ce rôle à travers les époques;
 - 15. Avoir estime et respect pour le métier, lui être attaché, prêt à le servir et à le défendre; avoir respect aussi pour ses collègues, pour l'institution du théâtre et l'œuvre dramatique;
 - 16. Avoir le sens des responsabilités et de la discipline, c'est-à-dire, respecter ses engagements, faire preuve d'une attitude positive face au projet dans lequel il est engagé, faire en sorte d'être dans les meilleures dispositions physique, mentale et morale pour réaliser son engagement;
 - 17. Être capable de réflexion, d'initiative, de courage et d'audace, d'innovation; cultiver l'indépendance d'esprit et chercher constamment à devenir plus libre;



- 18. Connaître les règles élémentaires de fonctionnement du métier, plus particulièrement en ce qui a trait aux auditions et à l'élaboration d'un curriculum vitae;
- 19. Avoir le sens de l'histoire et la capacité de faire des liens;
- 20. Être capable de se documenter sur un sujet, une époque ou un domaine particulier en fonction d'un projet théâtral; avoir la volonté de le faire.



Annexe 2²
LOGIGRAMME DU PROGRAMME 561.01



^{2.} Source: Interprétation théâtrale (561.01), projet de programme, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1991, p. 10 (document de travail).



BEST COPY AVAILABLE

Annexe 33

FINALITÉ

Le programme de perfectionnement en interprétation théâtrale veut permettre aux jeunes comédiens et comédiennes de développer une réflexion personnelle sur le métier d'acteur et d'acquérir une expérience pratique du jeu en fonction de genres théâtraux ou de média particuliers.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1. Analyser la pratique et le langage du théâtre dans une perspective critique;
- 2. Maîtriser l'interprétation d'un rôle dans toute sa complexité et pouvoir en exprimer toutes les dimensions, ceci en fonction de divers genres théâtraux ou de divers média;
- 3. Connaître et expérimenter diverses méthodes de travail de l'acteur, et ce, en fonction de différents genres théâtraux;
- 4. Approfondir la composition et le contre-emploi;
- 5. Être capable de s'intégrer comme acteur à des productions de type professionnel variées;
- 6. Connaître le fonctionnement complet d'une production, depuis l'écriture jusqu'à la tournée, ou depuis la conception jusqu'à la réalisation;
- 7. Connaître le marché du travail de l'acteur et ses différents débouchés, de même que la structure et le fonctionnement du milieu des arts d'interprétation;
- 8. Être capable d'évaluer un projet de travail, tant sur le plan artistique qu'au plan de son impact sur le développement de sa propre carrière;

^{3.} Source: Interprétation théâtrale (561.71), projet de programme de perfectionnement, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1991, p. 2 (document de travail).



9. Être conscient de ses propres responsabilités sociales comme acteur, de son image et des conséquences éventuelles de ses choix.



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (décembre 1991)

Président: Arthur Marsolais

Gilles Besner

Directeur du développement organisationnel Union des Producteurs agricoles

Richard E. Borecky

Directeur - Éducation des adultes Cégep Dawson

Guy Denis

Adjoint au directeur des services pédagogiques, Directeur de l'enseignement et des programmes, secteur III Cégep de Sherbrooke

Gilles Deschênes

Coordonnateur de la formation sur mesure Institut d'ordinique du Québec

Jean-Claude Drolet

Conseiller pédagogique Commission des écoles catholiques de Québec

Normand Laprise

Conseiller en formation

Diane Saint-Georges

Conseillère à la Direction des ressources humaines CSSSRMM

Suzanne Sénécal

Andragogue Consultante Montréal

Agentes de recherche Hélène Pinard

Carole Pelletier

Coordonnateur
Jean-Noel Vigneault



CONSEIL DES COLLÈGES 1991-1992

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

Nicole Béïque-Vetland
Directrice des programmes aux employés
Compagnie Marconi Canada

René J. Bernier Professeur Cégep de la Pocatière

Michel Blondin
Adjoint au 1^{et} vice-président
Le Fonds de Solidarité des travailleurs
du Québec (FTQ)

Jules Bourque Directeur général Cégep de la Gaspésie et des Îles

Vincent Di Maulo Professeur Cégep de Bois-de-Boulogne

Jean-Guy Gaulin
Directeur des services aux étudiants
Cégep François-Xavier-Garneau

Yves Lewis
Directeur-général adjoint et directeur
des services pédagogiques
Institut Teccart Inc.

Arthur Marsolais Président de la Commission de l'enseignement professionnel

Raymonde McCormack Présidente du Conseil d'administration du Collège régional Champlain Ronald Pleau
Vice-président
Ressources humaines et Services
administratifs
La Laurentienne

Claude Poulin Professeur Cégep de Sainte-Foy

Karmen Pross
Membre du Conseil d'administration
Cégep de Limoilou

Yves Ricard Professeur Université du Québec à Trois-Rivières

Nicole Simard
Présidente de la Commission de l'évaluation

Jean-Claude Solange Adjoint au directeur des services pédagogiques Cégep Ahuntsic

Robert Trempe
Sous-ministre adjoint aux opérations
Ministère des Communautés culturelles
et de l'Immigration
Gouvernement du Québec

SECRÉTAIRE DU CONSEIL: Jean-Claude Sauvé





Convergence in Control
Conseil
des collèges

31

BEST COPY AVAILABLE

